
Actes de la deuxième conférence internationale sur la Francophonie économique

L'ENTREPRENEURIAT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Université Mohammed V de Rabat, 2-4 mars 2020

QUEL CADRE THÉORIQUE POUR LA COMPRÉHENSION DES LOGIQUES D'ACTEURS DE RELATIONS D'EMPLOI EN AFRIQUE?

Komi Mawunam VIAGBO

*Doctorant en relations industrielles,
Université de Montréal, Canada.*

komi.viagbo@outlook.com

RÉSUMÉ – En partant du constat que les cadres existants sont inadéquats pour l'explication des logiques d'acteurs face aux pratiques d'emploi en Afrique, ce travail s'appuie sur la critique des variétés de capitalismes de Hall & Soskice (2002) et de quelques études en contexte africain pour suggérer le recours aux ressources de l'histoire et de l'économie politique pour l'étude de ces logiques. Il propose trois fondements pour un cadre adéquat de l'étude des relations d'emploi en Afrique. Il s'agit de l'histoire des institutions, les particularités des acteurs et la forme d'intégration des pays au système de production mondial.

Mots clés : logiques d'acteurs, informalisation des emplois, pratiques d'emploi

Les idées et opinions exprimées dans les textes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'OFE ou celles de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

INTRODUCTION

Les cadres théoriques qui expliquent les logiques d'acteurs face aux pratiques d'emploi sont généralement occidentaux centrés et ignorent les contextes des pays en développement. Ils se révèlent généralement moins adaptés et inefficaces pour traduire et expliquer la réalité des pratiques d'emploi dans ces pays en général et particulièrement en Afrique. Il en est ainsi du cadre des variétés de capitalismes de Hall & Soskice (2002) qui est utilisée pour expliquer, non seulement le comportement d'une entreprise dans un contexte national donné (Wood, Dibben, & Ogden, 2014), mais aussi le contexte institutionnel qui détermine et oriente les logiques des acteurs au travail.

En effet, les pays africains présentent certaines caractéristiques spécifiques reliés aux facteurs externes, au processus historique d'institutionnalisation des relations professionnelles, à l'expérience de colonialisme et de la lutte pour l'indépendance qui ont façonné les trajectoires institutionnelles de leurs systèmes de relations professionnelles (Hayter & Lee, 2018) qu'il importe de considérer.

Ce travail se base sur une perspective d'institutionnalisme historique et d'économie politique pour suggérer un cadre analytique des logiques d'acteurs en Afrique. L'ambition future est d'appliquer ce cadre à la compréhension des logiques d'acteurs face au processus d'informalisation des emplois dans le secteur minier formel de l'Afrique de l'Ouest francophone et anglophone. Les questions précises de la présente communication sont : en quoi le cadre des variétés de capitalismes est inopérant pour expliquer les logiques d'acteurs face aux pratiques d'emploi en Afrique ? Quelles ressources théoriques sont pertinentes en contexte africain ?

Pour répondre à ces questions, le travail s'appuie sur une critique du cadre des variétés de capitalismes (I) et de quelques études (II) en contexte africain. Il met en lumière les implications des ressources de l'histoire et de l'économie politique dans la compréhension des logiques d'acteurs en Afrique (III). Une emphase a été mise sur la place de l'informalisation dans le système de production africain (IV) avant la suggestion d'un modèle théorique (V).

I- LES LIMITES DU CADRE DES VARIÉTÉS DE CAPITALISMES

Le cadre des variété de capitalisme est développé par Hall & Soskice (2002). Elle constitue une variante majeure de l'approche institutionnaliste qui considère que « *les institutions définissent des espaces d'action à l'intérieur desquels les acteurs peuvent se mouvoir. Elles influencent aussi bien les objectifs, les stratégies et la définition des intérêts que les relations de pouvoir qu'entretiennent les acteurs entre eux* » (Müller-Jentsch, 1998, p. 243). Selon cette thèse, les arrangements institutionnels au niveau national jouent un rôle important dans la création de divergences entre les relations de travail dans différents pays ainsi que sur les pratiques de leurs entreprises (Hall & Soskice, 2002).

Cette approche est basée sur trois présomptions majeures qu'il convient de présenter avec leurs limites en contexte africain.

1- Les idéaux-types de capitalismes

Premièrement, il existe deux grands modèles représentant différentes manières d'organiser le capitalisme : les économies de marché libérales (EML) mieux représentées par les États-Unis et les économies de marché coordonnées (EMC) mieux représentées par l'Allemagne (Thelen, 2012). Chaque type d'économie fonctionne sur une logique différente mais les deux sont durables. Dans les EML, « *les entreprises coordonnent leurs activités en s'appuyant principalement sur des hiérarchies et des dispositifs concurrentiels dans le cadre des marchés* ». (Hall & Soskice, 2002, p. 55) et dans les EMC, « *les entreprises comptent, dans une plus grande mesure, sur des relations hors marché pour coordonner leurs effectifs avec d'autres acteurs, et pour construire leurs compétences principales* » (Hall & Soskice, 2002, p. 53).

Pour Hall et Soskice (2002), chacun de ces types idéaux de capitalisme a des avantages comparatifs (Blyton et al., 2008) et le contexte national sert de cadre pour orienter les logiques d'acteurs. Le problème de ce cadre découle du fait que les réalités des pays en développement ne sont pas prises en compte dans les idéaux-types de capitalismes. Il est ainsi difficile de classer ces pays dans l'un ou l'autre des idéaux-types (Wood et al., 2014). Une autre limite est relative à la perspective relationnelle de l'entreprise.

2- La perspective relationnelle de l'entreprise

La deuxième présomption au cœur des variétés de capitalismes est celle selon laquelle l'entreprise se trouve dans une perspective relationnelle et elle doit développer des relations pour résoudre des problèmes de coordination dans cinq domaines d'activités : *«les relations industrielles, la formation professionnelle et l'éducation, la gouvernance des entreprises, les relations inter-entreprises et les relations avec les salariés»* (Hall & Soskice, 2002, p. 53).

On note toutefois que les problèmes de coordination de l'entreprise avec l'État sont complètement ignorés. Or on constate dans les pays en développement que l'État joue un rôle important dans le système national de relations industrielles. Bien plus, l'État dans ces pays ne correspond pas nécessairement à l'idéal-type wébérien de l'État et mérite d'être mieux saisi pour une meilleure compréhension du système des relations industrielles.

Enfin, la troisième présomption du cadre des variétés de capitalismes considérée dans le cadre de cette étude établit le lien entre le système national et la préférence des acteurs.

3- Lien entre système national et préférence des acteurs

Enfin, selon les variétés de capitalismes, le système national d'un pays façonne les préférences des acteurs. Les préférences des acteurs sont endogènes au cadre institutionnel (Allen, 2004) et découlent du processus de reproduction et de changement institutionnels. Lorsque des défis à l'ordre existant émergent, les acteurs les traitent dans les limites de la logique institutionnelle dominante de maintenir la valeur de leurs actifs existants. Cela crée les sentiers de dépendance (*« path dependencies »*).

L'application de cette présomption dans le contexte des pays en développement invite à s'intéresser à leur histoire avant, pendant et après la colonisation.

Toutefois, en contexte des pays en développement, les entreprises étrangères ne semblent pas structurer leurs comportements en fonction de leurs pays hôtes ou d'origine. D'autres paramètres peuvent entrer en jeu comme l'origine de leur capital (Lee, 2017).

Bien plus, il est difficile de parler de système harmonieux à proprement parlé puisqu'il n'y a véritablement pas de capitaux nationaux qui dominent leur territoire. Les systèmes nationaux sont pénétrés par une variété de capitaux étrangers dominants. Caire a d'ailleurs raison d'affirmer qu'*«il existe entre sous-système de relations professionnelles et système social global des relations plus ou moins complexes qui, du point de vue de la cohérence vont de la parfaite compatibilité à la totale opposition»* (Caire, 1988, p.248) dans les économies en développement.

En somme, ce qui ressort comme évidence applicable à tous les pays dans les variétés de capitalismes, c'est l'idée de « *path-dependency* » selon laquelle l'histoire trace des sentiers qui façonnent les structures actuelles des sociétés. Ce cadre est toutefois inopérant dans les pays en développement parce qu'il ignore complètement leurs réalités, ne les intègre pas dans les idéaux types de capitalismes et néglige les inégalités dans les relations des États les uns avec les autres (colonisateurs et colonisés) (Wood et al., 2014).

En outre, le cadre se concentre sur le contexte national et néglige les effets des régulations transnationales sur le national (Morgan et Hauptmeier, 2014). Bien plus, les effets de la régulation étatique et des rapports de classe sur le système des relations industrielles (RI) sont ignorés. Or ces influences sont particulièrement pertinentes dans la compréhension des logiques d'acteurs en contextes de pays en développement. D'où un besoin d'une approche adaptée au contexte des pays africains. Ceci est d'autant plus pertinent que les études en contexte africain présentent des limites.

II- LES LIMITES DE QUELQUES ETUDES EN CONTEXTE AFRICAIN

Le modèle des variétés de capitalismes a inspiré d'une certaine façon l'étude de Lee, (2017) sur les pratiques de multinationales minières en Zambie. L'auteure soutient qu'en contexte africain, les différences de pratiques des entreprises s'expliquent essentiellement par l'origine de leurs capitaux. Ainsi, toutes les multinationales à capitaux privés, indépendamment de leur pays d'origine, vont avoir des pratiques similaires mais différentes de celles à capitaux de l'État chinois en Afrique.

Cette approche est corroborée par Cooke (2014) qui postule que le rôle du gouvernement chinois dans l'internationalisation des entreprises chinoises d'une part, et le rôle des multinationales chinoises en tant qu'acteurs politiques dans la réalisation du programme de développement de l'État d'autre part, ont de fortes implications sur les pratiques GRH des entreprises chinoises en Afrique. Au regard des conclusions de ces études, le contexte institutionnel des pays africains n'est pas important dans l'implantation des pratiques d'entreprises. Autrement dit, l'influence des acteurs institutionnels étatiques, syndicaux et même communautaires africains ne semble pas être des paramètres importants selon les conclusions de Lee (2017) et Cooke (2014). Bien plus, ces conclusions confèrent le même cadre institutionnel à tous les États africains. Or, une analyse des théories de l'économie politique internationale permet de saisir des nuances dans le cadre institutionnel de ces pays. Ces différences de cadres institutionnels fortement liées à l'histoire coloniale différente nous orientent à envisager des logiques d'acteurs différentes face à des pratiques d'emplois.

Relativement à ces pratiques, une approche plus nuancée a été adoptée par Adanhounme dans deux études. D'abord, son analyse du transfert de pratiques de flexibilisation des emplois dans une multinationale au Ghana (Adanhounme, 2016) a souligné non seulement l'importance des arrangements institutionnels mais aussi le rôle micro politique d'acteurs locaux. Ensuite, il s'est basé sur les mécanismes de gouvernance institutionnelle et l'agentivité politique locale pour établir le lien entre le désencastrement des stratégies managériales de GRH et la confusion entre les contextes sociaux de l'entreprise en Afrique (Adanhounme, 2015).

Bien que la perspective d'Adanhounme soit bien contextualisée, les arrangements institutionnels et le rôle des acteurs locaux sont étudiés à un niveau micro. L'aspect macro a été quelque peu négligé, ce qui ne permet pas de mettre en place un modèle théorique susceptible de permettre des

comparaisons entre modèles nationaux africains. Cette recherche essaie de combler ces insuffisances en s'appuyant sur quelques contributions de l'histoire et de l'économie politique.

III- LES RESSOURCES DE L'HISTOIRE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Pour comprendre les logiques d'acteurs africains, il importe de s'appuyer sur les institutionnalistes historiques (1) et les ressources de l'économie politique (2).

1- Les ressources de l'institutionnalisme historique

1.1- Le concept de *path-dependency*

Selon Mahoney (2000), le *path-dependency* implique l'argument selon lequel les événements passés influencent les événements futurs. Ainsi, dans le cadre de cette étude, les structures organisationnelles mises en place dans les régimes pré, post et coloniaux des relations d'emploi ont façonné des trajectoires qui continuent par influencer les logiques des acteurs face aux pratiques contemporaines d'emploi.

En effet, les travaux de recherche ont montré que diverses formes d'États précapitalistes d'organisation de la production existaient en Afrique avant le contact avec l'Europe (Britwum & Dakhli, 2019). Des institutions traditionnelles ont joué un rôle prépondérant dans l'organisation de la production en Afrique de l'Ouest. L'analyse du commerce des esclaves au XVIII^{ème} siècle au Dahomey a révélé une «*organisation sociale duale, avec d'un côté l'activité vivrière traditionnelle fondée sur l'autosubsistance communautaire, et de l'autre le commerce des esclaves*» (Nubukpo, 2019, p. 40). Avec cette organisation, le «*grand commerce ne faisait que traverser le pays sans le pénétrer*» (Nubukpo, 2019, p. 40).

Cette forme d'organisation a été d'une certaine façon reproduite par le colonisateur qui n'a pas assuré une intégration totale des colonies au système capitaliste.

La période coloniale est reliée à l'histoire du travail salarié en Afrique. La nature et la logique des institutions d'emploi ont été fortement reliés au type de colonie adopté. Ainsi, l'analyse des relations d'emploi implique de considérer les colonies de peuplement ou sans peuplement européen. En effet, les colonies à forte densité de peuplement européens se distinguent en matière de formation des métiers et corporations. Par exemple dans les sociétés du Maghreb, l'occupation française a détruit les assises des vieilles et puissantes corporations professionnelles des sociétés en Algérie (colonie de peuplement) alors que le Maroc (colonie sans peuplement) y échappe (Soussi & Bellemare, 2008, p. 90). Ainsi, au Maroc, Le relais entre ces organisations de métiers et les futures corporations professionnelles de l'occupation coloniale ne se concrétisera pas, ces dernières étant exclusivement formées par les «*petits colons*» européens (...). Le développement des corporations indigènes emprunte dès lors un cheminement parallèle mais distinct (Soussi & Bellemare, 2008, p. 90).

Dans les sociétés ouest africaines, la place des chefferies traditionnelles dans les relations d'emploi en périodes coloniales et leurs rôles dans les sociétés modernes revêt de l'importance.

1.2- Les particularités de l'État dans la périphérie

L'État ne présente pas les mêmes caractéristiques historiques et institutionnels au Sud et au Nord. Les aspects clés sur lesquels il se distingue sont l'autonomie, la forme et la nature des relations qu'il entretient avec d'autres États et organisations.

1.2.1- L'autonomie de l'État

Le concept d'autonomie de l'État au sens Wébérien implique un isolement entre acteurs privés et bureaucratie étatique. Ainsi, une bureaucratie cohérente et cohésive doit avoir un certain degré d'autonomie vis-à-vis de la société (Evans, 2012).

Dans le contexte de ce travail, l'autonomie s'apprécie par les influences extérieures sur les États africains. En effet, les agences extérieures et les anciens États coloniaux peuvent agir à travers l'élite locale dans la mise en œuvre et l'implantation de politiques qui leur sont favorables. C'est à juste titre que Bellemare & Briand (2015) utilisent le concept de «*dénationalisation*» pour décrire l'action de la Banque mondiale (BM) et du Fonds Monétaires international (FMI) qui procèdent par «*a) la soumission du politique (les autorités), du territoire et des droits aux projets globaux des multinationales et des élites financières internationales et, par b) la privatisation de fonctions et entreprises de l'État*» (Bellemare & Briand, 2015, 43).

1.2.2- Les types d'États

Kohli, (2004) a identifié trois modèles historiques d'organisation et d'utilisation de l'autorité de l'État dans les pays en développement qui sont utiles pour l'étude des logiques d'acteurs en Afrique : les États néo-patrimoniaux, cohésifs-capitalistes et fragmentés à classes multiples.

Les États capitalistes cohésifs se caractérisent par une bureaucratie compétente, une politique cohérente, des structures d'autorité centralisées. Ils ont une alliance étroite avec des groupes de producteurs ou capitalistes et un contrôle strict sur le travail.

Les États néo-patrimoniaux font référence à des États déformés avec des structures d'autorité faiblement centralisées et à peine légitimes, des leaders non soumis à des normes ou à des institutions et des bureaucraties de mauvaise qualité.

Enfin, dans les États fragmentés à plusieurs classes, une arène publique est suffisamment établie pour que les dirigeants soient tenus responsables des politiques et performances publiques. Cependant, l'autorité publique de ces États est plus fragmentée et repose sur une alliance de classe plus large.

L'auteur souligne que ces idéaux types d'États ne se retrouvent sous une forme pure dans aucun pays. Les pays présentent une tendance dominante dans des périodes spécifiques. La typologie établie par Hall & Soskice (2002) présente par contre une constance dans le temps des économies à tendances libérale et coordonnée.

Ainsi, l'intérêt de la typologie de Kohli réside dans la prise en compte du fait que l'analyse des pays en développement invite à questionner le type d'État dominant à différents moments

historiques. Cette analyse permet de faire le lien entre nature de relations d'emplois et logiques d'acteurs qui peuvent tout à fait varier suivant la tendance dominante d'État-type à des moments historiques données.

Mais au-delà des aspects institutionnels, l'agentivité des acteurs et des contextes spécifiques ne doivent pas être négligés.

1.3- Prise en compte des acteurs et des contextes

La compréhension des logiques d'acteurs face aux pratiques d'emploi en contexte africain suppose l'analyse de leurs particularités. En effet, trois acteurs sont généralement évoqués dans l'analyse des systèmes de relations industrielles (RI) : travailleurs, employeurs et pouvoirs publics. Non seulement les mêmes acteurs ne présentent pas les mêmes caractéristiques dans les contextes des pays développés et en développement mais aussi, d'autres acteurs importants, considérés comme externes en contexte développé, jouent un rôle d'acteurs internes dans les systèmes des pays en développement.

Il importe dans les études des systèmes africains, de s'écarter de la structure dunlopienne de système national qui considèreraient la BM et le FMI comme des éléments de contexte qui influencent le comportement des acteurs. Du moment où ces acteurs ont une action strictement directe sur les systèmes nationaux des pays, ils doivent être clairement considérés comme des acteurs internes.

De ce fait, en plus des trois acteurs classiques (État, syndicat, employeur) de l'approche classique, la BM, le FMI et même l'OIT doivent être considérés.

Par ailleurs, certaines caractéristiques de contexte comme la partition plus accentuée entre travailleurs opérant dans le secteur informel et ceux du secteur moderne, la prise en compte du caractère désarticulé des pays avec une industrialisation induite de l'extérieur méritent une attention. L'idée de cohérence et de compatibilité des systèmes de relations industrielles avec la société globale présente dans les variétés de capitalisme n'est pas évidente en contexte africain du moment où on observe beaucoup d'emprunts extérieurs dans le système (Caire, 1988). La prise en compte de cette spécificité permet de comprendre les conflits ou les participations actives selon que les acteurs s'impliquent (façonnet)ou subissent les règles.

2. Les ressources de l'économie politique

Un aspect sur lequel l'économie politique peut contribuer concerne la forme de relation qui existe entre les pays et les anciennes puissances colonisatrices. La contribution des théories du système monde est pertinente à cet égard. Les tenants de cette théorie comme Amin, (1988) et Arrighi (1979) font de l'opposition centre-périérie un axe structurant de la reproduction du capitalisme (Cormier & Targ, 2006).

2.1- Les théories du système monde et du capitalisme périphérique

Les tenants des théories du système monde soutiennent une perspective «dépendantise» selon laquelle, «les économies en développement sont intégrées dans un processus de domination des

anciennes métropoles, processus porteur de distorsion et conduisant à des désarticulations internes» (Nubukpo, 2019, p.24). Aussi, l'analyse des relations inter-états constitue un aspect clé de ces théories.

2.1.1- Les relations inter-états comme axe structurant de la reproduction capitaliste dans le Sud

Des spécialistes d'économie politique soutiennent que *«le sous-développement et la pauvreté qui sévissent de manière aussi répandue résultent des structures économiques, sociales et politiques présentes dans des pays ayant subi les conséquences profondes de leurs relations économiques internationales»* (Woods, 2012, p. 260). Ainsi, Frank et al. (1996) ont développé une célèbre thèse sur le *«développement du sous-développement»* selon laquelle le capitalisme génère et reproduit le sous-développement à la périphérie du système mondial.

C'est dans la même dynamique que les théoriciens de la dépendance établissent un lien de causalité entre les relations de production internes des pays de la périphérie et les relations extérieures d'échange établies par l'expansion commerciale des pays dominants (Kay, 2011). L'analyse des logiques d'acteurs a tout intérêt à questionner l'effet de ces relations extérieures d'échange.

2.1.2- Incorporation dans le système monde

Selon Arrighi (1979), pour comprendre un système capitaliste d'une région périphérique, il faut pouvoir définir le degré ou le stade d'incorporation au système mondial à différents moments, la connectivité des réseaux qui relient les unités de production de la région au monde extérieur, les forces sociales, économiques et politiques qui déterminent le degré et la forme de la constitution en société. En outre, il importe d'analyser la classe, la structure sociale ainsi que l'action de l'État dans l'étude du capitalisme périphérique (Arrighi, 1979). Amin (1988) va insister, de son côté, sur la prise en compte de la structure de la formation précapitaliste, des formes économiques du contact international et des formes de politiques qui ont accompagné cette intégration.

Il faut noter qu'en contexte africain, les études en relations industrielles n'ont pas su bien tirer profit de la pertinence des relations centre-périphérie pour la compréhension des logiques d'acteurs et des formes de relations d'emplois qui se développent. Cependant, les relations centre-périphérie ont des incidences directes sur l'organisation du système interne de production des pays de la périphérie et les logiques qui prévalent dans les relations d'emploi de façon générale. L'analyse de ces influences permet de mieux comprendre les contextes institutionnels et les choix des acteurs des relations d'emploi en Afrique.

2.1.3- Les particularités de la formation et des relations de classes en contexte africain

Les institutionnalistes historiques et les tenants du système monde partagent des perspectives communes sur l'importance de l'analyse des classes dans la compréhension des systèmes nationaux.

Mahoney (2010) a développé une approche qui permet d'examiner la manière dont des institutions spécifiques placent des groupes entiers d'individus dans des positions similaires par rapport au flux de ressources. Ceux-ci peuvent devenir des forces critiques dans la détermination de l'activité

productive et des résultats de développement, même longtemps après la disparition des institutions d'origine à partir desquelles ils ont été assemblés (Mahoney, 2010).

Aussi importe-t-il d'analyser le rôle des groupes d'intérêt à des moments historiques données pour saisir les pratiques instituées en matière de relations d'emploi. Sous un autre registre, la question de classe va avec la problématique de l'accumulation primitive marxiste dont la spécificité africaine mérite d'être considérée.

2.1.4- La problématique de l'accumulation et de la prolétarianisation en contexte africain

La perspective marxiste de prolétarianisation considère le schéma anglais d'accumulation comme unique modèle d'analyse des relations de classe. Elle repose sur l'idée que le travailleur ne devient une catégorie sociale significative que lorsqu'une classe de personnes sans accès aux moyens de production est créée. Ainsi, les cultivateurs et les artisans privés d'accès aux moyens de production, déménagent dans les villes ou sont contraints à des emplois salariés précaires dans le secteur agricole. Leurs compétences sont dévalorisées; ils développent un sens d'identité collective en tant que travailleurs et vendeurs de force de travail et une identité de classe leur permettant de former des syndicats et d'autres organisations de travailleurs pour contester collectivement le capital (Eckert, 2019). Ce schéma fausse l'analyse de processus spécifiques d'accumulation comme ceux observés en contexte africain.

En effet, la politique coloniale en Afrique a évité la prolétarianisation des travailleurs et a fait en sorte que partout sur le continent, les ménages conservent un accès suffisant à la terre pour éviter un exode massif et permanent vers la ville. L'étude des relations d'emploi en contexte africain se doit de s'intéresser non seulement aux types de colonisations mais aussi aux contextes de dépossession ou de disponibilité de la terre qui y sont associés. On constatera que le niveau de prolétarianisation est plus important dans les colonies de peuplement européen où la quantité de terres conservée par la population locale était à peine suffisante pour subvenir aux besoins de subsistance alors que dans les colonies sans peuplement, les travailleurs avaient plus d'accès à la terre (Austin, 2019). Ce paramètre joue un rôle important dans la compréhension du système de relations industrielles et notamment la part des emplois informels, le rôle de l'État dans l'utilisation de la main d'œuvre au profit des capitalistes et les formes de résistance utilisées par les acteurs pour faire face aux exigences du capitalisme.

Enfin, l'analyse des logiques d'acteurs de relations d'emploi en Afrique ne peut ignorer le caractère dualiste de l'économie et du marché du travail avec une forte prédominance des emplois informels.

IV- DUALITÉ DU SYSTÈME ÉCONOMIQUE AFRICAIN : UNE RÉALITÉ HISTORIQUE À INTÉGRER

Historiquement, le travail salarié a répondu à des processus sociaux très localisés et coexistait avec des relations de travail non capitalistes en Afrique (Barchiesi, 2019). Le secteur dit « informel » a ses racines dans les périodes précoloniales et coloniales.

Les travaux de Coquery-Vidrovitch & Moniot (1984) ont permis de mettre en évidence la spécificité historique de l'économie africaine précoloniale caractérisée par « *la combinaison d'une économie agricole patriarcale à faible surplus interne et l'emprise exclusive d'un groupe* »

(Nubukpo, 2019, p. 45) sur les échanges extérieures. L'économie traditionnelle a été ensuite intégrée au système capitaliste colonial orienté vers la maximisation des profits (Cooper, 2019). Elle s'est ainsi développée en parallèle avec l'économie coloniale qui n'a pas visé la formation d'une économie d'intégration (*Anta Diop, 1987*). Ce secteur, «*constituait non seulement une économie de subsistance, mais surtout un espace de résistance de facto au rouleau compresseur colonial*» (Soussi & Bellemare, 2008, p. 99-100).

Les travaux de Barchiesi (2019) ont permis de situer historiquement quatre moments importants de l'informalisation du travail en Afrique.

La première période couvre les années 1900 à 1918 et correspond à la mise en œuvre de la stratégie coloniale consistant à intégrer de manière partielle et inégale les sociétés africaines aux circuits de production et d'échange capitalistes. Aussi a-t-on observé, à grande échelle, au début du capitalisme colonial en Afrique, l'exécution simultanée d'un emploi salarié permanent ou temporaire et d'une activité commerciale informelle. L'option pour les emplois occasionnels et non permanent a satisfait l'accumulation capitaliste mais a constitué aussi pour les travailleurs une opportunité pour développer des identités et stratégies de résistance à l'intégration dans l'emploi salarié. Dans les mines par exemple au Nigéria, jusque dans les années 1920, les protestations des travailleurs consistaient autant en désertion et en repli dans les économies villageoises qu'en grève (Barchiesi, 2019).

De 1919 à 1939, l'urbanisation a donné une autre dimension au travail informel en Afrique coloniale. La régulation de l'informalité et de la précarisation était au service de l'économie d'extraction de valeur et de la politique de contrôle social des autorités coloniales. Les stratégies britanniques et françaises de gestion de l'urbanisation préféraient l'emploi occasionnel à la formation d'une classe ouvrière permanente basée en ville. Les employeurs ont profité des ménages ruraux, imaginés comme des filets de sécurité sociale rudimentaires, pour réduire les salaires et refuser les avantages sociaux.

L'option de stabiliser le travail salarié par le biais des avantages sociaux et la reconnaissance des syndicats n'est apparue que dans les périodes d'après la seconde guerre mondiale. On peut ainsi inscrire selon Barchiesi (2019) une troisième période majeure de l'histoire des emplois informels africains entre 1940 et 1975.

C'est en effet au cours de la seconde guerre mondiale qu'intervient l'apparition d'un véritable prolétariat africain comme force politique. Les emplois à temps plein et relativement sûrs étaient réservés à une minorité. Pour réduire leurs dépenses et maximiser l'utilité économique de leurs colonies, les autorités coloniales ont ignoré les activités informelles et rurales et ont réservé des avantages sociaux comme la retraite, les allocations familiales et la négociation collective aux travailleurs salariés officiellement enregistrés en milieu urbain. Les réformes coloniales ultérieures vont élever le modèle du travail salarié à temps plein au rang de norme d'ordre social, même si cette norme ne correspondait pas du tout aux expériences et pratiques matérielles des travailleurs occasionnels et informels qui sont numériquement plus importants.

L'État-nation postcolonial a évolué dans la même dynamique en manifestant peu d'intérêt pour les travailleurs occasionnels ou informels. Ainsi, bien avant l'impact dévastateur des programmes d'ajustement structurel, la portée limitée de l'emploi formel, la faiblesse politique et la

subordination des syndicats remettaient en cause le travail salarié comme fondement des pactes sociaux égalitaires et démocratiques en Afrique (Barchiesi, 2019).

La dernière période historique de l'informalisation des emplois en Afrique selon l'auteur va de 1976 à 2015. On pourrait la prolonger à 2020, période actuelle de ce travail.

L'avènement des programmes d'ajustement structurel à la fin des années 70 et 80 sous l'impulsion de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et des donateurs occidentaux a induit les compressions dans le secteur public et les coupes dans les programmes sociaux et les subventions qui ont érodé le nombre d'employés salariés tout en rendant la vie des travailleurs de plus en plus précaire en Afrique. Dans les stratégies visant à maximiser les profits et à attirer l'investissement étranger direct dans la production destinée à l'exportation, les entreprises du secteur formel reconnu pour la permanence de leurs emplois optent désormais pour une extrême flexibilité de l'emploi, une minimisation des coûts sociaux. De ce fait, la sous-traitance et l'externalisation des emplois sont devenus des outils privilégiés en matière de GRH. En outre, l'intervention de capitaux chinois dans les districts miniers d'Afrique australe ou les zones agricoles en Afrique de l'Ouest va faciliter la fragmentation des industries et des processus de travail pour tirer profit des travailleurs vulnérables (Barchiesi, 2019). Cette période est vraiment déterminante dans l'essor de ce que nous nommons «*informalisation des emplois du secteur formel*». L'Organisation internationale du Travail va alors élargir le concept «informel», initialement utilisé pour définir les activités non enregistrées et non réglementées, essentiellement menées comme travail indépendant, pour inclure les professions non protégées dans un sens plus large, ou les emplois dépourvus de sécurité et de dispositions sociales, même lorsqu'ils sont exercés dans un secteur légalement «formel» ou dans une relation subordonnée avec des entreprises formelles (Barchiesi, 2019).

En somme, la reconnaissance de l'évidence historique d'absence de compromis fordiste réel en Afrique, même si le cadre juridique formel l'a intégré, est essentielle dans la compréhension des systèmes et logiques des acteurs de relations d'emploi. Par exemple, la partition importante informel et formel qui a résulté très tôt d'un développement des infrastructures industrielles coloniales orienté vers l'exportation (Soussi & Bellemare, 2008) a des incidence sur la faiblesse numérique des travailleurs industrielles et l'importance de l'acteur syndical (Caire, 1988). Ce dernier se retrouve à tirer son influence du parrainage de l'État et non de l'importance numérique de ses membres. Cette situation l'expose à une dissolution facile par voie législative et le rend vulnérable aux mêmes instruments qui peuvent être utilisés pour lui donner une influence dans les systèmes de relations professionnelles (Britwum & Dakhli, 2019). Leurs logiques d'action vont forcément en dépendre.

Par ailleurs, la réalité historique qui fait de l'informalité un moyen de développement d'identité et de stratégie de résistance peut impliquer des logiques d'acteurs différentes en contexte africain face au processus d'informalisation des emplois traditionnellement formels.

Tout compte fait, la reconnaissance de l'importance de l'économie informelle en Afrique implique le besoin de nouveaux outils théoriques pour comprendre les relations entre les différentes formes de travail qui ont coexisté dans le temps et les rôles des acteurs dans la mise en œuvre de ces régimes d'emploi.

En définitive, un cadre adéquat de compréhension des relations de travail en contexte africain et notamment des logiques d'acteurs face au processus d'informalisation des emplois se doit d'intégrer certaines ressources fondamentales de l'institutionnalisme historique et de l'économie politique africaine.

V- CADRE GÉNÉRAL DE COMPRÉHENSION DES LOGIQUES D'ACTEURS FACE AUX PRATIQUES D'EMPLOI EN CONTEXTE AFRICAIN

Pour comprendre les logiques d'acteurs face aux pratiques d'emplois en Afrique, il est essentiel d'appliquer les ressources suivantes.

1- L'histoire des institutions avant, pendant et après la colonisation

L'intérêt pour l'histoire permet de saisir l'articulation du capitalisme colonial et post colonial à l'économie précoloniale, l'importance des institutions coloniales et des transitions postcoloniales dans la détermination des logiques de relations d'emploi.

- Articulation du capitalisme à l'économie précoloniale

La prise en compte du mode précoloniale d'organisation de la production et son articulation avec le mode de production coloniale permet de saisir l'originalité et les spécificités de l'organisation des sociétés africaines précapitalistes et les formes d'articulation ou de destruction de structures sociales induites par la colonisation. En effet, comme le dit si bien Caire (1988), «*la désarticulation des économies, caractéristiques du sous-développement, trouve son prolongement dans la désarticulation des systèmes de relations professionnelles qu'expliquent la colonisation qui a façonné les systèmes suivant le modèle de la métropole*» (Caire, 1988, p.251).

Cette analyse permet de mieux saisir le caractère articulé ou non des systèmes de relations d'emploi avec l'économie du pays de même que le niveau de cohérence et de compatibilité entre ce système et la société globale des pays africains. Elle implique aussi une compréhension du mode de production dominant et des relations de production. La compréhension de ces relations de production est fondamentale pour saisir les logiques des différents acteurs dans le cadre de l'institutionnalisation des relations d'emploi en général.

L'analyse doit prendre en compte les acteurs, les modèles institutionnels de relations d'emploi, leur contexte de mise en place et de reproduction, leur fonction pour le système global de production et le rôle dévolu aux institutions précoloniales. Ceci implique d'analyser par exemple la place des acteurs communautaires dans les relations d'emploi selon le rôle qui leur est dévolu dans un système national donné.

Mais au-delà de cette articulation, les institutions et puissances coloniales ont tracé des sentiers qui continuent d'influencer les logiques d'acteurs contemporains des relations d'emploi.

- La place fondamentale des institutions et puissances coloniales

Pour saisir les variations dans les formes de régimes industrielles en Afrique, il est essentiel de considérer le mode de production capitaliste institué, le type d'établissement européen dans les colonies et la puissance colonisatrice.

Il est clair que la forme des relations professionnelles repose sur la forme du mode de production capitaliste nécessaire pour extraire la plus-value au sein de la colonie. Les institutions mises en place dans le cadre de systèmes économiques coloniaux basés sur l'exportation continuent par avoir des effets à long terme sur le cadre d'action des acteurs de relations d'emplois. Il est pertinent de saisir le «*path-dependency*» ainsi créé pour saisir les logiques à l'œuvre.

Relativement au type d'établissement, la distinction entre «colonies de peuplement blancs des colonies sans peuplement et la compréhension de la façon dont le type de colonisation a été adapté aux différents territoires et modes d'exploitation permet de mieux saisir, non seulement les implications pour la gestion des travailleurs pendant et après les indépendances (Britwum & Dakhli, 2019), mais aussi les logiques développés par les acteurs pour y faire face..

Enfin, le modèle de législation du travail et de relations professionnelles des ancienne métropoles continuent d'influencer les cadres nationaux des pays africains (Britwum & Dakhli, 2019). La prise en compte du pays colonisateur permet donc de saisir la perspective plutôt coordonnée ou libérale des institutions formelles des pays qui ne s'inscrivent pas nécessairement dans une cohérence avec la société globale.

- **Le type de transition et d'État post-colonial**

En cohérence avec les États-types de Kohli, les logiques à l'œuvre dans les pratiques d'emploi des pays doivent se comprendre à la lumière des formes d'États-types dominant et des idéologies qui y sont rattachées dans le cheminement historique des pays africains de l'indépendance à ce jour.

2- Les particularités des acteurs de relations d'emploi en contexte africain

- **Prise en compte d'autres acteurs**

Les logiques de relations d'emploi sont l'œuvre d'interaction entre les différents acteurs du système d'emploi d'un cadre national. Une analyse judicieuse des logiques à l'œuvre en contexte africain doit dépasser le schéma de l'interaction des trois acteurs classiques (État, patronat et syndicat) pour inclure le FMI, la BM, l'OIT et quelques fois les acteurs communautaires (chefferie traditionnelle par exemple). Ils doivent être considérés comme des acteurs directs et non des acteurs extérieurs qui influent sur le système.

- **Particularités de l'État**

Les particularités des États notamment les formes de relations extérieures d'échange qu'ils entretiennent, leur autonomie, ainsi que le champ et l'étendue de l'action et des politiques publiques sont aussi utiles dans l'analyse des logiques à l'œuvre dans les pratiques d'emploi.

3- La forme d'intégration au système de production mondial

- **Le dualisme économique, une constance dans l'histoire africaine**

Au regard de l'histoire, le dualisme a toujours caractérisé l'économie africaine en période précoloniale, coloniale et postcoloniale. L'analyse des pratiques d'emploi et logiques d'acteurs en

contexte africains ne peut ignorer cette évidence historique. L'accès à l'économie d'autoconsommation villageoise va orienter différemment les pratiques et logiques des acteurs du système de production capitaliste.

De ce fait, l'accès à la terre constitue un élément important dans l'analyse des logiques d'acteurs. Le niveau de dépossession et donc de prolétarianisation de la population peut impliquer des formes spécifiques de relations d'emplois et des formes de résistances particulières qui ont été historiquement documentées.

CONCLUSION

En définitive, à la question en quoi le cadre des variétés de capitalismes n'est pas adéquat pour l'explication des logiques d'acteurs des relations d'emploi en Afrique, cette étude retient la non prise en compte des pays africains dans les idéaux-types de capitalismes, la négligence du rôle de l'État et l'absence de système harmonieux et de structuration de comportements d'entreprises en fonction de leur pays hôte en Afrique. Ensuite, répondre à la question essentielle des ressources théoriques pertinentes pour la compréhension des logiques d'acteurs en contexte africain a impliqué la recherche de réponses dans l'institutionnalisme historique et l'économie politique. Trois piliers sur lesquels peuvent reposer un cadre théorique adéquat d'étude des logiques d'acteurs africains des relations d'emploi ont émergé. Il s'agit de l'histoire des institutions avant, pendant et après la colonisation, des particularités des acteurs des systèmes africains et de la forme d'intégration des pays au système de production mondial.

RÉFÉRENCES

- Adanhounme, A. 2016. «Le transfert des pratiques de flexibilisation de l'emploi dans une firme multinationale : Le rôle charnière des acteurs locaux des filiales». *Relations industrielles/Industrial Relations*, 71(2) : 274-298.
- Adanhounme, A. B. 2015. «La gestion des ressources humaines et le problème de l'encastrement de l'entreprise en Afrique : L'exemple d'une mine au Ghana, The Human Resource management and the problem of the embeddedness of Enterprise in Africa : The case of a mine in Ghana». *Recherches en Sciences de Gestion*, 106: 91-111.
<https://doi.org/10.3917/resg.106.0091>
- Allen, M. 2004. «The varieties of capitalism paradigm : Not enough variety?», *Socio-Economic Review*, 2(1): 87-108.
- Amin, S. 1988. *L'Accumulation à l'échelle mondiale : Préface à la nouvelle édition*. Anthropos.
- Arrighi, G. 1979. Peripheralization of Southern Africa : Changes in Production Processes. *Review (Fernand Braudel Center)*, 3(2), 161.
- Austin, G. 2019. «Capitalists and Labour in Africa», dans *General Labour History of Africa : Workers, Employers and Governments, 20th-21st Centuries*, sous la direction de Bellucci S. et Eckert A. Boydell & Brewer: 425-456
- Barchiesi, F. 2019. «Precarious and Informal Labour», dans *General Labour History of Africa : Workers, Employers and Governments, 20th-21st Centuries*, sous la direction de Bellucci S. & Eckert A. Boydell & Brewer: p. 45-76

- Bellemare, G., & Briand, L. 2015. «Nouveaux acteurs, nouvelles frontières des régions de rapports de travail et dénationalisation», *Repenser le travail: des concepts nouveaux pour des réalités transformées*:15–48.
- Blyton, P., Heery, E., Bacon, N., & Fiorito, J. 2008. *The SAGE handbook of industrial relations*. Sage.
- Britwum, A., & Dakhli, L. 2019. «Labour and the State», dans *General Labour History of Africa : Workers, Employers and Governments, 20th–21st Centuries* sous la direction de Bellucci S. & Eckert A., Boydell & Brewer: 495-522.
- Caire, G. 1988. «Relations industrielles et industrialisation dans les pays en voie de développement», *Revue Tiers Monde*: 229–252.
- Cooke, F. L. 2014. «Chinese multinational firms in Asia and Africa : Relationships with institutional actors and patterns of HRM practices», *Human Resource Management*, 53(6): 877–896.
- Cooper, F. 2019. «The Labour Question in Africa and the World», dans *General Labour History of Africa : Workers, Employers and Governments, 20th–21st Centuries* sous la direction de Bellucci S. & Eckert A. Boydell & Brewer: 617-636.
- Coquery-Vidrovitch, C., & Moniot, H. 1984. *L'Afrique noire de 1800 à nos jours*. PUF.
- Cormier, D. R., & Targ, H. 2006. «Globalization, Neoliberalism, and the “Precarious Classes” : The Next Phase». *Radical Philosophy Today*, 4: 59–80.
- Eckert, A. 2019. «Wage Labour», dans *General Labour History of Africa : Workers, Employers and Governments, 20th–21st Centuries*, sous la direction de Bellucci S. & Eckert A. Boydell & Brewer: 17-44.
- Evans, P. B. 2012. *Embedded autonomy : States and industrial transformation*. Princeton University Press.
- Frank, A. G., Chew, S. C., & Denemark, R. A. 1996. *The underdevelopment of development : Essays in honor of Andre Gunder Frank*. Sage Publications.
- Hall, P., & Soskice, D. 2002. «Les variétés du capitalisme», *L'Année de la régulation n° 6 (2002-2003)*. Presses de Sciences Po (PFNSP): 47-124.
- Hayter, S., & Lee, C.-H. 2018. *Industrial relations in emerging economies : The quest for inclusive development*. Edward Elgar Publishing.
- Kay, C. 2011. «Andre Gunder Frank: ‘Unity in diversity’ from the development of underdevelopment to the world system», *New Political Economy*, 16(4): 523–538.
- Kohli, A. 2004. *State-directed development : Political power and industrialization in the global periphery*. Cambridge University Press.
- Lee, C. K. 2017. *The specter of global China*. University of Chicago Press.
- Mahoney, J. 2000. «Path dependence in historical sociology», *Theory and society*, 29(4): 507 - 548.
- Mahoney, J. 2010. *Colonialism and postcolonial development : Spanish America in comparative perspective*. Cambridge University Press.
- Müller-Jentsch, W. 1998. «Les théories des relations industrielles : Une mise en perspective», *Sociologie du travail*: 233 - 262.
- Nubukpo, K. 2019. *L'urgence africaine. Changeons le modèle de croissance*. Odile Jacob.
- Soussi, S. A., & Bellemare, G. 2008. «Syndicalismes africains : Enjeux d’institutionnalisation et nouvelles résistances», *Labour, Capital and Society/Travail, capital et société*: 84 -113.
- Thelen, K. 2012. «Varieties of capitalism : Trajectories of liberalization and the new politics of social solidarity», *Annual Review of Political Science*, 15:137-159.

- Wood, G., Dibben, P., & Ogden, S. 2014. «Comparative capitalism without capitalism, and production without workers : The limits and possibilities of contemporary institutional analysis», *International Journal of Management Reviews*, 16(4): 384 - 396.
- Woods, N. (2012). «L'économie politique internationale à l'ère de la globalisation», dans *La globalisation de la politique mondiale*, sous la direction De John Baylis, Steve Smith et Patricia Owens, adaptation d'Afef Benessaïeh, Montréal, Modulo, 2012, 603 p. *Politique et Sociétés*, 31(2):155–158.